



Samedi 25 janvier à 15h

*En marge de la labellisation "arbre remarquable"
du chêne vert de la Place Pierre Gosnat*

En partenariat avec les associations :

**A.R.B.R.E.S (Arbres Remarquables : Bilan, Recherche, Études et Sauvegarde)
et APAI (Association Protectrice des Abeilles Ivryennes)**

Les Arbres remarquables, un patrimoine à protéger

de **Caroline Breton, Jean-Pierre Duval**

France - 2019 - 1h30

Le temps passe, les arbres restent. Mais pour eux, le temps n'a pas la même dimension que pour nous. Vieux, insolites, historiques... ils constituent une diversité d'ancêtres vénérables qui se dévoilent sous nos yeux. Avec l'urgence d'éveiller les consciences quant à leur importance.

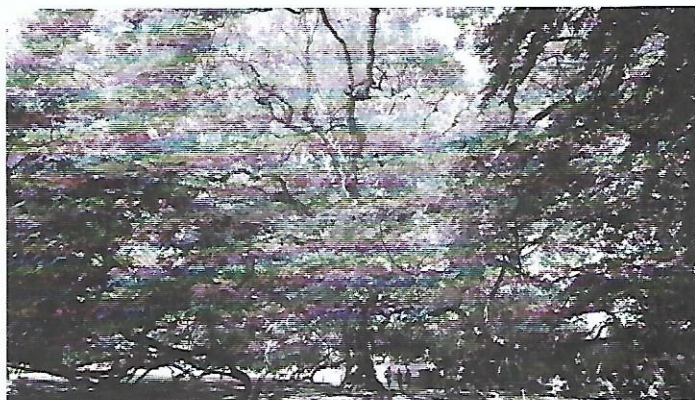
Ce film (...) s'inscrit dans la lignée de films documentaires comme **le Temps des forêts** et **la Terre vue du cœur**. MUSEO s'associe avec l'association A.R.B.R.E.S. (Arbres Remarquables: Bilan, Recherche, Etudes et Sauvegarde) dans la volonté de préserver ce patrimoine national et de sensibiliser les habitants. Les arbres de ce film possèdent pour la plupart le label « Arbre Remarquable de France », décerné par l'association.

A l'heure où l'Homme cause de plus en plus de dégâts irréversibles à la nature, c'est notre devoir de protéger et sauvegarder le patrimoine naturel.

Pour varier les points de vue et les connaissances, qu'elles soient scientifiques, historiques ou encore législatives, différentes personnes interviennent tout au long du film : des signataires de l'« appel pour une amélioration de la loi protégeant les arbres et une reconnaissance juridique des arbres remarquables », lancé par l'association A.R.B.R.E.S.

Ce film cherche à ouvrir la voie vers une législation protégeant efficacement les arbres en France, ainsi qu'à leur reconnaissance juridique.» (Museo Films)

suivi d'une **rencontre** avec **Georges Feterman**,
co-auteur du film et Président de A.R.B.R.E.S



Professeur agrégé de sciences de la vie et de la Terre (en collège et à l'Université ouverte de Paris VII), **Georges Feterman** est également président de l'association A.R.B.R.E.S, animateur de sorties de découverte de la nature à Paris et dans toute la France. Fasciné par la beauté des arbres, et particulièrement par les plus remarquables, il a sillonné la France pour rendre hommage et photographier les plus spectaculaires d'entre eux. Son dernier livre, *Les Plus Vieux Arbres de France*, veut être une contribution à la reconnaissance des arbres remarquables comme patrimoine national. La démarche de l'association pour obtenir ce statut légal des arbres remarquables a reçu le soutien de personnalités éminentes comme Alain Baraton, qui préface aimablement *Les Plus Vieux Arbres de France*, Erik Orsenna, Allain Bougrain-Dubourg et Francis Hallé.

ARBRE REMARQUABLE

CHÊNE SANS CHÂÎNES

Contemporain de la Révolution française, le chêne vert de la place Pierre Gosnat est-il un « arbre de la liberté » ?



En 1989, le Département finalise l'acquisition de l'ancienne propriété du « citoyen Daucourt » en vue d'élargir la rue Raspail. Bicentenaire de la Révolution oblige, l'attention se porte alors sur le chêne vert de l'ex-place Emile Guénet, dernier vestige du Petit château d'Ivry. Une expertise conclut que ce spécimen, d'une circonférence de 2,75 m, serait âgé de 175 à 215 ans et que, n'étant pas d'une espèce spontanée en région parisienne, il avait dû remplir une fonction symbolique.

Ce chêne vert est-il « l'arbre de la liberté » replanté en 1794 à la demande de la Société populaire d'Ivry ? Rien, pour l'heure, ne permet de l'affirmer avec certitude. Néanmoins, la butte où se trouvent l'arbre et le mur de pierres à laquelle elle s'adosse ont été préservés lors du réaménagement de la place, pour garantir la conservation de ce chêne vénérable. Cette même année 1794, quatre arbres de la liberté ont été plantés à Ivry. Deux d'entre eux sont visibles, à l'espace vert Robespierre et place Jean Ferrat.

“ TOUT UN SYMBOLE

Abbé Grégoire,
Essai historique et patriotique sur les arbres de la liberté (an III)

Sous cet arbre où se rassemblent ceux qui forment les extrémités de la vie : « J'aidai à le planter, je l'arrosai, dira le vieillard en jetant sur le passé des

regards attendris. Il est dans la vigueur de la jeunesse, et moi j'incline vers le tombeau. Vous qui nous succéderez dans la carrière, réunis sous

ses rameaux, racontez à vos enfants quels furent nos efforts pour fonder la république ; que la tradition le répète aux générations plus lointaines ».



REPÈRES

1759

Acquisition par Claude Godard d'Aucourt du Petit château d'Ivry (XVII^e siècle). La place Pierre Gosnat occupe aujourd'hui une partie de cette propriété aristocratique disparue.

AN II

Publication d'un *Essai historique et patriotique sur les arbres de la liberté* par l'abbé Grégoire, député républicain, membre de la Convention nationale.

1792

Un arbre de la liberté est planté dans la cour du château de Godard d'Aucourt.

23 JANVIER 1794

La Convention décrète que, dans toutes les communes où l'arbre de la liberté est mort, un nouveau doit être planté.

29 JANVIER 1794

La Société populaire d'Ivry, filiale locale du Club des Jacobins, demande d'arracher et de remplacer l'arbre planté dans la cour du « citoyen Daucourt ».

1803.

Le Petit château d'Ivry est acheté par la comédienne Louise Contat, puis par d'autres acquéreurs.

1989

Lors du projet de modification du tracé de la rue Raspail, le chêne vert de la place est expertisé. Âgé de 175 à 215 ans, il pourrait être l'arbre de la liberté.

2020

L'association ARBRES (Arbres remarquables : bilan, recherche, études et sauvegarde) décerne le label « Arbre remarquable » au chêne vert d'Ivry.

Page rédigée par
Ahmed Talbi et Michèle Rault